

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002023\_054

Arrondissement de TORCY

***Objet :*** *Contrat de maintenance pour la vérification réglementaire de l'ascenseur de la salle Rothschild sis 29 avenue d'Armainvilliers et de l'EPMR de la médiathèque sis 77 rue de Paris par la société KONE Care.*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la décision municipale N°002021\_0005 relative à la souscription d'un contrat concernant les vérifications réglementaires de l'ascenseur de la salle Rothschild sis 29 avenue d'Armainvilliers et de l'EPMR de la médiathèque sis 77 rue de Paris par la société KONE,

Considérant le souhait de la commune de renouveler le contrat concernant les vérifications réglementaires de l'ascenseur de la salle Rothschild sis 29 avenue d'Armainvilliers et de l'EPMR de la médiathèque sis 77 rue de Paris par la société KONE, pour l'année 2023.

Décide :

Article 1 : Décide de renouveler le contrat de maintenance de la société KONE Care n° T-0004292891\_1 concernant les vérifications réglementaires de l'ascenseur de la salle Rothschild sis 29 avenue d'Armainvilliers et de l'EPMR de la médiathèque sis 77 rue de Paris.

Article 2 : Le montant annuel de ce contrat s'élève à mille six cent vingt euros et zéros centime (1620.00 euros HT) pour la Salle Rothschild et six cent cinquante euros et zéro centime (650.00 euros HT) pour la médiathèque.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

116

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230529-002023\_054-AU

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société KONE Care

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 29 mai 2023  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

